



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Extension du programme de formation professionnelle (FORMAD) aux adultes jusqu'à 40 ans

Le Conseil d'Etat a voté l'octroi d'un crédit de 5,5 mios répartis sur cinq ans pour la mise en place d'un projet pilote destiné à l'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 26 à 40 ans, via une formation professionnelle (FORMAD). Il concernera 150 personnes et un bilan sera mené au terme des cinq ans du projet pilote. Le Conseil d'Etat a également adopté une modification du Règlement d'application de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle.

Au vu des bons résultats obtenus avec le programme de formation professionnelle FORJAD lancé en 2006 et destiné aux bénéficiaires du revenu d'insertion âgés de 18 à 25 ans, le Conseil d'Etat a décidé de lancer un projet pilote qui étendra le programme de formation professionnelle aux personnes âgées de 26 à 40 ans. Elles pourront entreprendre des formations longues (type CFC ou AFP), des formations professionnelles continues ou un programme de validation des acquis de l'expérience, en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. La phase pilote du projet concerne une volée de 150 personnes. Un bilan sur l'efficacité du dispositif sera mené au terme des cinq ans, durant lesquels seront examinées les possibilités d'un financement propre en cas de pérennisation. A cet effet, le DSAS, le DECS et le DFJC sont chargés d'examiner comment recourir davantage aux allocations de formation de l'assurance chômage.

Depuis le lancement de FORJAD et jusqu'en septembre 2012, 1727 jeunes ont entamé une formation par le biais du programme et 397 ont obtenu un diplôme. Le taux de réussite du programme dans son ensemble s'élève à 66% (obtention du diplôme et poursuite de la formation). Ces résultats ont permis au programme FORJAD d'être reconnu comme un modèle performant. Six ans de pratique ont mis en évidence la situation des personnes âgées de 26 à 40 ans, bénéficiaires de l'aide sociale et sans formation initiale achevée, représentant 56% des adultes inscrits au RI. Bien qu'une partie d'entre eux soient actuellement intégrés dans le programme FORJAD par voie d'exception (78 personnes en formation en septembre 2012 et 139 depuis 2006), leurs

besoins s'avèrent généralement différents de ceux des 18-25 ans, notamment la nécessité d'un soutien plus conséquent pour le choix de la formation ainsi que dans le processus d'apprentissage. FORMAD permettra de prendre en compte ces besoins spécifiques, afin de permettre aux personnes concernées de s'intégrer sur le marché du travail et ainsi retrouver une indépendance financière durable.

L'octroi d'une bourse à un public plus âgé nécessite une modification du Règlement d'application de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (RLAEF) qui a été adoptée par le Conseil d'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 décembre 2013

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, 021 316 50 04 ; DFJC, Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, 021 316 30 01; DSAS, Françoise Jaques, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021 316 52 00 ; DFJC, Serge Loutan, chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation, 021 316 54 01